



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES FORÊTS

Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

Activités de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique 2022-2031

Résumé

Le présent document fournit un aperçu des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et une analyse des évolutions et faits nouveaux pertinents au niveau mondial intéressant les travaux de la FAO concernant les forêts, définit les domaines prioritaires connexes des activités de la FAO au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et au-delà, et décrit les efforts déployés par l'Organisation en vue de redynamiser son modèle d'activité.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- prendre acte des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice biennal 2020-2021, examiner les évolutions et les faits nouveaux à l'échelle mondiale pertinents pour les activités que mène l'Organisation dans le domaine des forêts (sections II et III), et donner des avis à ce sujet;
- donner des indications concernant les priorités dans les activités de la FAO en matière de forêts en 2022-2023 dans le Programme de travail et budget 2022-2023 et le plan à moyen terme 2022-2025 dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- prendre note des efforts déployés par la FAO afin de redynamiser le modèle d'activité et fournir des orientations à ce sujet.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06 570 52060

M^{me} Beth Bechdol
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06 570 51800

(Prière de mettre l'adresse COFO@fao.org en copie)

I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session, la Conférence de la FAO a adopté le Cadre stratégique 2022-2031¹ destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, comme le prévoient les Textes fondamentaux, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023². Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté.
2. La FAO met en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui mettent en avant les avantages comparatifs, thématiques et techniques ainsi que les compétences dont dispose l'Organisation pour exécuter son Programme. Les *quatre améliorations* et les 20 DPP sont ancrés dans les objectifs de développement durable (ODD). L'Organisation suivra une approche systémique, en prenant en compte de la même manière les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, et procédera aux arbitrages nécessaires. L'action au niveau des pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030, et les DPP font office de stratégie au service de la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.
3. Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – visent à concentrer les efforts dans toutes les interventions relatives aux programmes de la FAO, afin d'avancer plus vite et de donner leur ampleur maximale aux perspectives de contribution à la réalisation des ODD, tout en limitant les arbitrages à opérer. Les thèmes transversaux – à savoir *l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion* – sont intégrés dans toutes les activités menées par la FAO pour donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté.
4. Depuis l'entrée en fonction de M. Qu Dongyu au poste de Directeur général en août 2019, la FAO a pris des mesures de transformation en profondeur devant lui permettre de relever les défis à venir. Elle a mis en place une structure modulaire et souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale et vise à mettre davantage l'accent sur les ODD, de manière coordonnée. Parmi les changements apportés, citons: la création du Bureau de l'innovation, destiné à renforcer et à consolider l'esprit d'innovation au sein de la FAO; la création du Bureau des petits États insulaires en développement (PEID), des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral (PDSL), visant à répondre aux besoins particuliers de ces pays et populations vulnérables; la création du Bureau des objectifs de développement durable, qui coordonne la participation de la FAO à l'examen du Programme 2030 et à la suite donnée à celui-ci; et la création du poste de Scientifique en chef, qui vise à assurer la fiabilité, l'étendue et l'indépendance des méthodes scientifiques appliquées dans les travaux de la FAO.
5. En 2020-2021, la FAO a mis sa planification au niveau des pays en pleine adéquation avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a ainsi tiré parti de l'action collective de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la prise en main par les pays et en faveur du traitement des priorités et des lacunes liées aux ODD au niveau national. La démarche de la FAO au niveau des pays contribue à orienter l'établissement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les processus de planification commune du système des Nations Unies.

¹ Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO (C 2021/7). Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>

² Rapport de la Conférence de la FAO (C 2021/REP). Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf>

6. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de maximiser les incidences au niveau des pays en faisant appel à un certain nombre de stratégies, de grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation et d'autres mesures. Deux nouvelles stratégies thématiques de l'Organisation, l'une concernant la science et l'innovation et l'autre, le changement climatique, ont été adoptées par le Conseil de la FAO en juin 2022 dans le but de faciliter la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031. La FAO continuera d'optimiser les effets obtenus dans les pays en mettant à profit son Initiative Main dans la main, action fondée sur des éléments concrets et prise en main et pilotée par les pays, et continuera également de faciliter les travaux du Forum mondial de l'alimentation, réseau mondial et indépendant de partenaires dirigé par les jeunes.

7. La FAO continuera d'atténuer les effets immédiats de la pandémie de covid-19 et de renforcer en parallèle la résilience à plus long terme des moyens d'existence en faisant face de manière proactive et durable aux répercussions socioéconomiques de la pandémie, dans le cadre du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 appuyé par la Coalition pour l'alimentation et d'autres parties prenantes. Pour donner suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a chargé les organismes ayant leur siège à Rome de coordonner les activités faisant suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et a désigné la FAO comme hôte du Pôle de coordination, au nom du système des Nations Unies.

8. Le présent document donne tout d'abord un aperçu des résultats obtenus dans le domaine des forêts au cours de l'exercice biennal 2020-2021, puis aborde, sous l'angle des *quatre améliorations* et en mettant en évidence les cibles des ODD connexes, les principaux faits nouveaux et évolutions intervenus au niveau du secteur et au niveau mondial, qui auront une incidence sur les activités futures de la FAO dans le domaine des forêts. La dernière section présente les domaines d'action prioritaires de la FAO dans le secteur des forêts pour 2022-2023 et après, dans le contexte des 20 DPP, des cibles des ODD connexes et des domaines à privilégier.

II. Réalisations accomplies par la FAO dans le domaine des forêts en 2020-2021

Nouvelles méthodes de travail, nouvelles modalités et nouveaux programmes de la FAO

9. Le Programme 2030 et les ODD préconisent des transformations fondamentales, des approches intégrées et des solutions aux obstacles structurels qui freinent le développement durable, tout en reconnaissant le rôle crucial que joue l'agriculture durable dans les relations entre les populations humaines, la planète et la prospérité.

10. L'équilibre entre les trois piliers interconnectés du développement durable (piliers économique, social et environnemental) est assuré dans l'ensemble du Cadre stratégique et du Programme de travail et budget, et est illustré par l'étendue des ODD qui s'y rapportent dans les *quatre améliorations* et les DPP qui les constituent, ainsi que dans leurs cibles spécifiques. Dans la mise en œuvre du Cadre stratégique, la FAO veille à assurer cet équilibre en mettant en place des mécanismes de coordination et de contrôle faisant intervenir l'expertise dans les domaines de la gestion sociale, économique et environnementale et de la gestion des ressources naturelles. (Les liens entre les *quatre améliorations* et les ODD sont présentés dans l'annexe.)

11. Les opérations porteuses de transformation au niveau des pays sont au cœur de cette approche, dans laquelle les cadres de programmation par pays (CPP) constituent des outils de programmation essentiels de la FAO, établissant un lien direct entre les résultats des pays et les ODD ainsi que les DPP connexes, tiennent compte de la diversité des situations des pays et permettent de coordonner les efforts.

12. Les activités menées par la FAO au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et au-delà sont guidées et éclairées par un certain nombre de **stratégies, d'initiatives et de mesures de la FAO appuyant le Cadre stratégique et sa mise en œuvre dans le domaine des forêts**, présentées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1

Stratégies de la FAO	Adoption	But principal
Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 ³	06/2022	Renforcer l'aide que la FAO apporte aux Membres en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en œuvrant à la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et produisant peu d'émissions tout en s'efforçant de réaliser les ODD, en particulier l'élimination de la faim et de la malnutrition.
Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation ⁴	06/2022	Assurer l'orientation, la cohérence et l'alignement des initiatives menées par les Membres pour obtenir des résultats au niveau des pays grâce à une meilleure exploitation de la science et de l'innovation.
Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition ⁵	04/2021	Lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes en accélérant la mise en œuvre de politiques et de mesures dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires afin de permettre à chacun de se nourrir sainement.
Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 ⁶	12/2020	Nouer des partenariats stratégiques, renforcer l'action collective multipartite et trouver des solutions novatrices prises en main et pilotées par les pays afin d'aider les États Membres de la FAO à réaliser les ODD.
Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture ⁷	12/2019	Intégrer la biodiversité, de manière structurée et cohérente, dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et mondial, en tenant compte des priorités, des besoins, des réglementations et des politiques des pays, ainsi que des cadres de programmation par pays.
Initiatives institutionnelles de la FAO		But principal
Initiative Main dans la main ⁸		Initiative fondée sur des éléments factuels, pilotée par les pays et prise en main par ceux-ci, qui vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour éliminer la pauvreté (ODD 1) ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), et contribue ainsi à la réalisation de tous les ODD. Elle donne la priorité aux pays où les moyens d'action sont les plus limités et où l'aide internationale est la plus restreinte, de même qu'à ceux qui rencontrent le plus de difficultés pratiques liées, par exemple, à des crises d'origine naturelle ou anthropique.

³ <https://www.fao.org/3/ni706fr/ni706fr.pdf>; voir également le document d'information du Comité des forêts consacré au point 7.

⁴ <https://www.fao.org/3/ni707fr/ni707fr.pdf>.

⁵ www.fao.org/3/ne853fr/ne853fr.pdf et www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf.

⁶ <http://www.fao.org/3/cb3352fr/cb3352fr.pdf>.

⁷ <http://www.fao.org/3/ca7722fr/CA7722FR.pdf>.

⁸ <https://www.fao.org/hand-in-hand/en/> (en anglais).

Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 ⁹	Permettre aux États Membres de mettre à profit le pouvoir mobilisateur de la FAO, ses données en temps réel, ses systèmes d'alerte rapide et son savoir-faire technique afin de concentrer l'appui sur les zones où il est le plus nécessaire, au moment où il est le plus nécessaire.
Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux: Un pays – un produit prioritaire ¹⁰	Stimuler les chaînes de valeur des produits agricoles spéciaux (y compris forestiers) afin d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition, d'accroître les revenus et de préserver l'environnement.
Initiative 1 000 villages numériques ¹¹	Convertir en pôles numériques 1 000 villages répartis dans le monde entier, dans le but d'appuyer la transformation des systèmes agroalimentaires.
Initiative Villes vertes ¹²	Accroître le bien-être des populations en augmentant la disponibilité et l'accessibilité des produits et services fournis par les espaces verts, grâce notamment à l'intégration des forêts et de l'agriculture dans les cadres urbains et périurbains, et par des systèmes alimentaires durables.
Pôle de coordination faisant suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ¹³	Faciliter la suite donnée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu en septembre 2021. La priorité sera d'aider les Membres à avancer dans leurs dialogues nationaux et sur la voie de la transformation des systèmes agroalimentaires. La FAO héberge le pôle de coordination, dont l'équipe est composée de membres du personnel détachés des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Principales réalisations accomplies par la FAO dans le domaine des forêts en 2020-2021

13. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la FAO a poursuivi ses activités dans le domaine des forêts conformément aux ODD et compte tenu des objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), en prenant en considération les orientations données par le Comité des forêts à sa vingt-cinquième session. Les principales réalisations techniques accomplies par l'Organisation dans le domaine des forêts sont présentées suivant les domaines thématiques prioritaires définis par le Comité compte tenu de leur contribution à la mise en œuvre des ODD et des OMF ainsi que des autres engagements pris dans le domaine des forêts dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, comme indiqué dans le tableau suivant (tableau 2):

⁹ <https://www.fao.org/partnerships/resource-partners/covid-19/fr/>.

¹⁰ <https://www.fao.org/3/cb6584en/cb6584en.pdf> (en anglais).

¹¹ <https://www.fao.org/platforms/digital-village-initiative> (en anglais).

¹² <https://www.fao.org/3/cb0848en/cb0848en.pdf> (en anglais).

¹³ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2022/07/hub_faqs_en.pdf (en anglais).

Tableau 2

Domaine thématique prioritaire défini par le Comité des forêts à sa vingt-cinquième session	Objectifs stratégiques du Cadre stratégique révisé 2012-2021 de la FAO	Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO (<i>quatre améliorations</i>)	ODD, OMF
Protection: y compris en mettant un terme à la déforestation et en améliorant la résilience	OS 2 OS 5	Amélioration en matière d'environnement (AE) Amélioration en matière de conditions de vie (AV)	ODD 13, 15 OMF 1, 3
Restauration: restaurer les écosystèmes forestiers, notamment les écosystèmes forestiers dégradés et au moyen de l'agroforesterie	OS 2	AE Amélioration en matière de production (AP) AV	ODD 6, 13, 15 OMF 1, 2, 3
Gestion durable des forêts: promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières, ainsi que les filières licites et durables de produits forestiers	OS 1 OS 2 OS 3 OS 4	AP AV Amélioration en matière de nutrition (AN) AE	ODD 1, 2, 4, 7, 8, 9, 12, 15 OMF 2
Maintien de la priorité accordée aux activités normatives et de l'accent mis sur la fourniture de données actualisées de grande qualité sur les forêts	OS 1 à OS 5	Dans toutes les <i>améliorations</i>	Dans tous les ODD et les OMF
Garantir le rôle de chef de file que joue la FAO dans les questions concernant les forêts au sein du système des Nations Unies et dans les travaux intersectoriels (dans le contexte des activités de l'Organisation)	OS 1 à OS 5	Dans toutes les <i>améliorations</i>	Dans tous les ODD Dans tous les OMF

Une description détaillée des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts pendant l'exercice biennal 2020-2021 est présentée dans le document COFO/2022/INF/11. Quelques réalisations sont mises en relief ci-après.

14. La FAO a poursuivi ses activités relatives à la priorité thématique concernant la ***protection des forêts, y compris l'arrêt de la déforestation et l'amélioration de la résilience***, notamment:

- en codirigeant la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser la tendance en matière de déforestation, notamment grâce au Partenariat de collaboration sur les forêts et aux dialogues de haut niveau, comme ceux tenus à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26-CCNUCC);
- en aidant à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en œuvre de projets (pour un montant supérieur à 280 millions d'USD) visant à aider les pays à prendre des mesures pour stopper la perte de forêt, contribuant à la réalisation des stratégies de réduction des émissions dues

à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national;

- en promouvant la résilience des forêts face à l'apparition de foyers d'espèces envahissantes, d'organismes nuisibles et de maladies dans le contexte du changement climatique, en renforçant les activités relatives à l'intégration du volet «environnements sains» de l'approche «Une seule santé», en intensifiant les activités de lutte contre les incendies de forêt, notamment grâce au système mondial d'information sur les feux de forêt, et en continuant d'héberger le Secrétariat du Partenariat de la montagne et de développer les capacités pour la gestion durable des montagnes;
- en commençant, en tant que chef de file, la mise en œuvre du Programme d'impact sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) (345 millions d'USD) au moyen d'approches intersectorielles et multidisciplinaires afin de promouvoir les paysages durables et intégrés et les systèmes agroalimentaires durables.

15. Dans le cadre de ses activités relatives à la **biodiversité des forêts**, la FAO:

- a apporté des contributions techniques aux débats sur le Cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB)¹⁴;
- a appuyé la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, notamment les travaux relatifs à un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, qui sera lancé en 2023;
- a collecté et diffusé les bonnes pratiques relatives au règlement des conflits entre l'homme et la faune sauvage;
- a œuvré en faveur de l'équilibre entre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune sauvage.

16. La FAO, qui a également poursuivi et intensifié ses travaux contribuant à la **restauration des écosystèmes forestiers, notamment les activités d'agroforesterie, de reboisement et de boisement**:

- a commencé la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)¹⁵, en partenariat avec le PNUE;
- a consolidé le portefeuille de projets du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages¹⁶;
- a continué de contribuer à l'initiative de la Grande muraille verte de l'Afrique dans le cadre du programme Action contre la désertification¹⁷;
- a renforcé les initiatives de restauration et de gestion des zones arides aux fins de la réalisation des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, notamment grâce au Programme d'impact du FEM-7 sur la gestion durable des forêts – volet gestion durable des zones arides (104,5 millions d'USD), dirigé par la FAO;
- a renforcé les travaux concernant les écosystèmes fragiles, comme les tourbières et les mangroves, en particulier compte tenu de leur niveau élevé de stockage du carbone;
- a aidé les pays à gérer les paysages de manière intégrée, en promouvant des synergies améliorées entre l'agriculture, les forêts et l'agroforesterie.

17. En ce qui concerne la promotion de la conservation et de l'**utilisation durable des ressources forestières, et des filières licites et durables de produits forestiers**, la FAO:

¹⁴ <https://www.cbd.int/conferences/post2020> (en anglais).

¹⁵ <https://www.decadeonrestoration.org/fr>.

¹⁶ <https://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>.

¹⁷ <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

- a aidé les pays à intégrer la production durable de bois et à accroître la participation du secteur privé dans leurs stratégies de restauration, en renforçant la capacité des petits exploitants et des associations de producteurs à élaborer des projets susceptibles de bénéficier d'un concours bancaire et à accéder à un financement;
- a aidé les pays à favoriser le respect des législations nationales, en renforçant les systèmes de contrôle de l'origine légale du bois, l'octroi d'autorisations relatives à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance des forêts et au commerce des produits forestiers, ainsi que les audits indépendants, et en faisant progresser le commerce durable des produits forestiers;
- a aidé les pays à mettre en place des modèles de gestion durable de la vie sauvage adaptés aux conditions locales pouvant assurer aux populations vulnérables un approvisionnement en viande de chasse sûre pour l'alimentation ainsi que des moyens d'existence;
- a facilité – par l'intermédiaire du Mécanisme forêts et paysans¹⁸ – l'accès des organisations de producteurs forestiers aux droits, aux marchés et à des emplois décents;
- a entrepris une série d'études sur les produits forestiers durables et leur contribution à la transition vers des bioéconomies plus résilientes, circulaires et neutres en carbone, y compris ceux concernés par les orientations du Comité consultatif de la filière bois durable;
- a appuyé l'évaluation et le développement de la filière du charbon de bois et a renforcé et encouragé le recours à l'énergie durable provenant du bois.

18. La FAO, qui a continué de renforcer ses activités relatives à la **fourniture de données actualisées et de qualité sur les forêts et les activités forestières**:

- a publié les résultats de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2020, a élaboré une nouvelle plateforme FRA¹⁹ en accès libre et a publié les premières conclusions de l'enquête mondiale par télédétection à la COP26-CCNUCC;
- a contribué à la plateforme géospatiale Main dans la main en fournissant des données sur les forêts et a appuyé sa mise en relation avec des plateformes telles que Open Foris²⁰, le Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre (SEPAL)²¹ et la plateforme FRA;
- a publié l'Annuaire statistique des produits forestiers et l'enquête sur les capacités de la pâte et du papier, ainsi que, via FAOSTAT, les données annuelles sur la production et le commerce des produits forestiers, y compris les produits recyclés, et a développé plus avant les indicateurs socioéconomiques de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux;
- a continué de communiquer des informations sur deux indicateurs des ODD directement liés aux forêts (15.1.1 – *Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre*, et 15.2.1 – *Progrès vers la gestion durable des forêts*) et a appuyé la production et la communication de données sur l'indicateur 15.4.2 – *Indice de couvert végétal montagneux*;
- a continué de perfectionner Open Foris²², série de logiciels novateurs en accès libre qui aident les pays à effectuer des mesures, un suivi et des notifications concernant les forêts et l'utilisation des terres, notamment avec le lancement d'Open Foris Arena, nouvelle plateforme pour la collecte, l'analyse, le stockage et la diffusion de données;
- a commencé à élaborer, à l'échelle mondiale, un Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes, intégré à l'Initiative Main dans la main de la FAO et lancé au XV^e Congrès forestier mondial.

¹⁸ <https://www.fao.org/forest-farm-facility/fr/>.

¹⁹ <https://fra-data.fao.org/>.

²⁰ <https://www.fao.org/redd/news/detail/ar/c/1308759/> (en anglais).

²¹ <https://data.apps.fao.org/catalog/dataset/sepal> (en anglais).

²² <https://openforis.org/> (en anglais).

19. La FAO continue d'élaborer des lignes directrices, des manuels et des outils dans le cadre de ses **travaux normatifs**, dont bénéficient les États Membres. Ainsi, pendant l'exercice biennal 2020-2021, elle a notamment:

- élaboré des lignes directrices sur les cadres juridiques, les régimes fonciers et les droits fonciers collectifs aux fins de la mise en œuvre de REDD+, de la planification de l'utilisation des terres, d'approches intégrées visant à mettre un terme à la déforestation et d'un changement transformationnel visant à réduire les effets de la déforestation et du changement climatique;
- élaboré une méthodologie et une nouvelle base de données sur les techniques d'intrants-produits couvrant plusieurs régions pour établir un lien entre le commerce des produits de base et l'utilisation des terres, et appuyer la prise de décisions et les mesures touchant les facteurs mondiaux de la déforestation;
- favorisé le partage de connaissances, d'enseignements et d'expériences relatives aux approches intégrées de l'utilisation des terres et aux pratiques de production qui favorisent des solutions avantageuses pour tous pour une production durable accrue tout en mettant un terme à la déforestation.

20. En outre, la FAO continue de jouer un rôle de premier plan dans les questions mondiales concernant les forêts en exerçant son **rôle de chef de file dans les questions liées aux forêts au sein du système des Nations Unies**. Ses activités ont compris:

- des contributions au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le développement durable des montagnes, élaboré par la FAO et le Partenariat de la montagne;
- des contributions techniques au sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que l'apport de compétences techniques dans le contexte des débats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);
- Une expérience technique et des avis en matière de politiques concernant l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CBD, y compris en accueillant des réunions du Groupe de travail à composition non limitée;
- un rôle de chef de file dans le Partenariat de collaboration sur les forêts et l'aide à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 sur la base du Plan de travail 2021-2024 du Partenariat de collaboration sur les forêts.

Lacunes et enseignements tirés

21. Les nouvelles modalités d'intégration intersectorielle et multidisciplinaire au niveau infranational et les mesures prises en faveur de la conservation et de la restauration des forêts ainsi que des filières forestières durables, telles que visées par les programmes d'impact du FEM-7, les projets du Fonds vert pour le climat (FVC), le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), le Mécanisme forêts et paysans, entre autres, fournissent des enseignements et des données d'expérience précieux pour faire progresser et appliquer à plus grande échelle les solutions dans les différents secteurs et auprès des différentes parties prenantes, et pour parvenir à des résultats porteurs de transformation à grande échelle.

22. Pour fournir des données actualisées et de qualité sur les forêts, la FAO a bien progressé dans l'utilisation à plus grande échelle des plateformes et des innovations en matière de technologies numériques afin de fournir aux pays et aux parties prenantes des données plus transparentes et plus précises, de manière plus rentable et plus rapide, aux fins de la prise de décisions au niveau national et de l'établissement de rapports au niveau international.

23. Plus de deux ans après le début de la pandémie de covid-19, les impacts négatifs sur la santé, l'économie et les systèmes sociaux évoluent et sont susceptibles de perdurer au cours des années à venir. Les populations vulnérables et les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les enfants,

subissent encore les effets multidimensionnels de cette crise, accentués par les récents conflits, comme la guerre en Ukraine. Il est donc nécessaire de recenser les possibilités de générer des revenus et des emplois, notamment grâce aux forêts et aux arbres gérés de manière durable.

24. Afin d'accélérer les progrès et de porter à leur maximum les efforts déployés dans le domaine des forêts pour ce qui est de réaliser une série d'ODD, la FAO met l'accent en particulier sur la technologie, l'innovation et les données, ainsi que la gouvernance, le capital humain et les institutions, dans toutes ses interventions programmatiques. Le secteur des forêts se heurte à des difficultés d'ordre stratégique en matière de capacités humaines auxquelles il convient de répondre, notamment la nécessité de mettre à niveau la recherche, la formation théorique et pratique, le développement des capacités professionnelles, les services de vulgarisation et les réseaux d'apprentissage entre pairs dans le domaine des forêts. Développer la capacité à innover et à mettre au point des solutions aidera à saisir les nombreuses occasions qui se présentent dans le domaine des forêts et à surmonter les nombreuses difficultés qui se posent.

25. Les thèmes transversaux que sont *le genre*, *les jeunes* et *l'inclusion*, notamment des peuples autochtones et des communautés locales, sont des domaines cruciaux qui sont pris en compte dans toutes les activités programmatiques de la FAO. Il convient de redoubler d'efforts pour assurer l'intégration des questions de genre dans toutes les initiatives et tous les cycles de projets; et il est encore largement possible, et nécessaire, d'associer plus étroitement les jeunes pour leur permettre de construire l'avenir qu'il leur faut et qu'ils souhaitent.

26. Des informations supplémentaires sur les résultats obtenus par la FAO au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne le Cadre stratégique et les indicateurs connexes relatifs aux ODD, notamment l'égalité des genres, la nutrition, le changement climatique, la gouvernance et les statistiques, ainsi que les résultats régionaux, sont présentées dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021, disponible sur le site web²³ de la FAO.

III. Évolutions et faits nouveaux au niveau mondial intéressant les activités de la FAO dans le domaine des forêts

27. Les forêts, qui couvrent 4,06 milliards d'hectares de terres, constituent la plus grande réserve de carbone terrestre et abritent la majeure partie de la biodiversité terrestre mondiale. Elles aident à réguler le cycle de l'eau, atténuent le changement climatique et constituent pour quelque 2,6 milliards de personnes un abri et une source directe de nourriture, de revenus, de résilience et d'énergie pour le chauffage et la cuisson. La gestion durable des forêts s'est développée, en particulier au cours des deux dernières décennies (2000-2010 et 2010-2020), mais la perte de forêt se poursuit à un rythme alarmant: la part des zones forestières est passée de 31,9 pour cent de la superficie des terres émergées mondiales en 2000 à 31,2 pour cent en 2020, ce qui correspond à une perte nette de près de 100 millions d'hectares. Si la perte de forêt a ralenti à l'échelle mondiale, elle s'est accélérée en Asie du Sud-Est et en Afrique et s'est maintenue à un niveau élevé en Amérique du Sud, essentiellement en raison de la conversion de forêts en terres agricoles. Cela montre que les approches adoptées sont jusqu'à présent insuffisantes pour s'attaquer aux causes profondes de la perte de forêt. La poursuite de la déforestation et de la dégradation des forêts met en évidence la nécessité d'accélérer les mesures prises pour mettre un terme à la perte de forêt, restaurer les terres dégradées, mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts et des terres, et effectuer une transition vers une agriculture plus durable, une énergie meilleure et des liens plus forts entre les environnements naturels et ceux créés par l'homme. Ces mesures permettront également d'améliorer la résilience des écosystèmes face au changement climatique, de protéger la biodiversité et de soutenir les moyens d'existence ruraux.

28. Les *quatre améliorations* fournissent un cadre dans lequel apporter les changements transformationnels nécessaires dans le domaine des forêts et les secteurs connexes, et offrent des solutions permettant d'agir tant sur les causes profondes que sur les effets en cascade. La prise de

²³ <https://www.fao.org/3/ni547fr/ni547fr.pdf>

conscience de la nécessité de considérer l'environnement, la production, la nutrition et la qualité de vie comme les pierres angulaires du développement durable, et du fait que toutes doivent être soutenues par des mesures, y compris le rétablissement des équilibres précédemment altérés, pourrait aboutir à une avancée considérable dans la conception et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, et servir de modèle pour l'utilisation durable d'autres ressources naturelles.

29. Le rapport de la FAO intitulé *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Facteurs et déclencheurs de transformation*²⁴, recense une série de principaux facteurs pertinents pour les systèmes agroalimentaires, notamment: i) des facteurs généraux, comme la dynamique des populations et l'urbanisation, et la croissance économique mondiale; ii) des facteurs ayant une incidence directe sur la production et la distribution des produits alimentaires et agricoles, notamment les moyens d'existence, la pauvreté, les inégalités en matière de revenus, de perspectives d'emploi, d'accès aux biens et aux services de base; et iii) des facteurs relatifs aux systèmes environnementaux, notamment le changement climatique et le rôle des systèmes agroalimentaires et des ressources naturelles²⁵; la pénurie et la dégradation des ressources naturelles²⁶; les épidémies et la dégradation des écosystèmes²⁷. Le rapport contient également une analyse des «déclencheurs prioritaires» susceptibles d'avoir une incidence sur les facteurs, notamment les institutions et la gouvernance, la sensibilisation des consommateurs, la répartition des revenus et des richesses et les technologies novatrices.

30. Les grands éléments moteurs de l'économie et de la société sont les mêmes que lors de l'exercice biennal précédent. Il n'est pas surprenant qu'il en soit de même des grands processus relatifs aux politiques à mener au niveau mondial, qui concernent directement les forêts, ont, et continueront d'avoir, des incidences directes sur celles-ci, et influencent les activités de la FAO dans le secteur des forêts et les domaines connexes. Les plus importants sont notamment le Programme 2030, les faits nouveaux survenus dans le cadre des trois Conventions de Rio, le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et la suite donnée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Défi de Bonn, ainsi que les contributions à la réalisation de l'objectif du Secrétaire général de l'ONU consistant à «inverser la tendance en matière de déforestation» ont de nombreuses incidences sur les activités de la FAO.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

31. Les participants au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu en juillet 2022, ont reconnu que le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable dessinaient les grandes lignes d'une reprise inclusive, durable et résiliente après la covid-19, notant avec une profonde inquiétude que la pandémie renforçait les anciens obstacles à la réalisation de tous les ODD et en créait de nouveaux, et se sont dits extrêmement préoccupés par les conflits accrus en cours dans le monde.

32. La FAO a apporté des contributions techniques substantielles à la préparation de l'examen de l'ODD 15 par le Forum politique de haut niveau en 2022. Concernant cet ODD, le Forum politique de haut niveau a réaffirmé l'adhésion au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à ses objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Il a souligné la nécessité de renforcer la complémentarité dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des trois Conventions de Rio – sur la diversité biologique (CDB), le changement climatique (CCNUCC) et la désertification (Convention sur la lutte contre la désertification) – afin de promouvoir une approche cohérente. Il a également souligné que la biodiversité, et les fonctions et services écosystémiques qu'elle assurait, sous-tendait toutes les formes de vie sur Terre, et a noté le rôle crucial des populations autochtones et des communautés locales, qui tirent leurs moyens d'existence des écosystèmes et jouent un rôle clé dans la gestion de ces derniers. Il

²⁴ Voir: COAG/2022/9 <https://www.fao.org/3/nj008fr/nj008fr.pdf>.

²⁵ GIEC (2019). *IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse gas fluxes in Terrestrial Ecosystems*.

²⁶ PNUE (2019). *Global Environment Outlook – GEO-6: Healthy Planet, Healthy People*. Nairobi.

²⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement et Institut international de recherches sur l'élevage (2020). *Prévenir de prochaines pandémies. Zoonoses et comment briser la chaîne de transmission*. Nairobi (Kenya).

a reconnu l'importance de permettre à cet égard des investissements à long terme qui soient accessibles. Les priorités de la FAO dans le domaine des forêts sont en pleine adéquation avec les orientations du Forum politique de haut niveau relatives à l'ODD 15.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – suite donnée au Pacte de Glasgow pour le climat

33. Concernant la suite donnée aux engagements pris par les gouvernements et les autres parties prenantes à la COP26-CCNUCC, tenue à Glasgow, notamment la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, la FAO, acteur clé, fournit aux pays et aux entreprises un appui en vue d'enrayer le processus de déforestation et d'inverser la tendance grâce à des mesures en faveur du climat prises dans le domaine des forêts aux niveaux local, national, régional et mondial (voir COFO/2022/5).

34. Étant donné que la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP27) est axée sur l'adaptation, une occasion stratégique est donnée à la FAO d'attirer une attention de haut niveau sur le rôle clé que jouent les forêts et les arbres dans l'amélioration des capacités d'adaptation et de la résilience des personnes et des écosystèmes. Ce rôle comprend notamment la régulation des cycles de l'eau et les possibilités offertes en matière de refroidissement, qui sont d'une importance cruciale pour les rendements agricoles futurs en Afrique.

35. Les préparatifs de la COP27 et l'engagement de la FAO concernant le nexus eau-énergie-alimentation offrent une occasion de se concentrer sur une bioénergie provenant du bois qui soit plus efficace, plus propre et plus écologique, car un tiers de la population mondiale utilise des combustibles traditionnels – bois, charbon de bois et résidus agricoles – pour la cuisson des aliments, notamment 63 pour cent des ménages en Afrique.

Convention sur la diversité biologique (CDB) et Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

36. La quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15-CDB) a débuté à Kunming (Chine) en octobre 2021 et devrait déboucher sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui impulsera la Vision à l'horizon 2050 «Vivre en harmonie avec la nature», à Montréal (Canada) en décembre 2022. La COP15-CDB passera également en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ainsi que dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

37. Les forêts et les activités forestières, bien qu'elles ne soient pas toujours explicitement mentionnées, restent pertinentes pour plusieurs objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment, mais pas seulement, la gestion durable des forêts, les avantages que celles-ci procurent aux populations, la restauration des forêts et la prise en compte de la biodiversité. En outre, l'utilisation, la capture et le commerce durables des espèces sauvages – et leur contribution à la satisfaction des besoins des populations – sont compris dans plusieurs cibles.

38. La FAO a continué d'apporter des contributions techniques lors des négociations relatives au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 dans le cadre de sa participation aux troisième et quatrième réunions du Groupe de travail à composition non limitée. Elle continuera de promouvoir une vision large et inclusive de l'utilisation durable et de la conservation des forêts et des espèces sauvages, ainsi que l'utilisation des données collectées par l'Organisation, par exemple dans le cadre des évaluations des ressources forestières mondiales, dans l'établissement sous sa forme définitive du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et dans le suivi de sa mise en œuvre.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

39. La quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP15) s'est tenue en mai 2022 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a débouché sur les principales déclarations suivantes: l'Appel d'Abidjan, lancé par les chefs d'État, qui

réaffirme la volonté d'empêcher et de réduire la dégradation des terres et d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de gestion durable des terres et de restauration des terres; la Déclaration sur les terres, la vie et l'héritage, qui comprend le programme Héritage d'Abidjan; et la Déclaration d'Abidjan sur l'égalité des genres pour une restauration réussie des terres. Il a été tenu compte des travaux de la FAO dans 11 décisions de la Conférence des Parties.

40. La FAO et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont lancé les directives sur les régimes fonciers, qui portent sur les droits fonciers, afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention. En outre, on a souligné la prise en compte d'informations sur les régimes fonciers dans les activités de renforcement des capacités aux fins de l'amélioration de la prise de décisions fondées sur des données factuelles.

Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

41. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'est tenu en septembre 2021, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétaire général a engagé le système des Nations Unies à diriger conjointement un «Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires», hébergé par la FAO pour le compte du système des Nations Unies. Le rôle de coordination de ce pôle couvre la participation, les politiques et les connaissances mondiales, ainsi que les fonctions de conseil et de communication. Afin d'assurer le suivi des engagements pris par les pays lors du Sommet et d'aider ces derniers à mettre en œuvre leurs feuilles de route nationales, le Pôle a mené une «enquête sur les besoins des pays» pour aider à définir les activités de suivi.

42. La FAO s'est engagée dans une série de «pistes d'action» relatives aux forêts lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et continue de participer à des coalitions et des initiatives visant à mettre en œuvre les solutions établies, notamment s'agissant de stimuler la production respectueuse de la nature, de faire progresser les moyens de subsistance équitables et de renforcer la résilience face aux facteurs de vulnérabilité, aux chocs et aux stress, notamment dans les écosystèmes de montagne.

Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et Défi de Bonn

43. Afin d'appuyer et de déployer à grande échelle les efforts visant à prévenir, stopper et inverser le processus de dégradation des écosystèmes dans le monde entier, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)²⁸, la FAO et le PNUE étant les organismes chefs de file chargés de sa mise en œuvre. La Décennie des Nations Unies est mise en œuvre avec l'aide du Conseil consultatif et de plusieurs groupes de travail thématiques suivant trois voies d'action principales: i) amorçage d'un mouvement mondial; ii) volonté politique et préconisation de la restauration sur le terrain; et iii) renforcement des capacités d'extension de la restauration des écosystèmes (voir COFO/2022/6.5).

44. En février 2022, la FAO et le PNUE ont appelé à la désignation de fleurons mondiaux de la restauration devant constituer des exemples prometteurs de mesures relatives à la restauration des écosystèmes mises en œuvre à grande échelle et à long terme, s'articulant autour des 10 principes de restauration de la Décennie des Nations Unies tout en inspirant le mouvement mondial.

45. La Décennie s'appuie largement sur les expériences acquises et les travaux menés dans le cadre du Défi de Bonn et de la Grande muraille verte de l'Afrique, que la FAO soutient depuis le début, et qui visent à restaurer respectivement 350 millions et 100 millions d'hectares d'ici 2030. La Décennie soutiendra les efforts déployés pour que soit honorée la promesse relative à la restauration d'un milliard d'hectares résultant d'engagements de haut niveau pris dans le cadre des Conventions de Rio. Actuellement, plus de 70 promesses ont été reçues de plus de 60 pays en vue de la restauration de 210 millions d'hectares de terres dégradées ou déboisées. La FAO continuera de favoriser la réalisation des cibles établies, notamment en appuyant la restauration des forêts et des paysages.

²⁸ <https://www.decadeonrestoration.org/fr>.

Forum des Nations Unies sur les forêts et Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

46. Le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) est sans aucun doute le plan des pays Membres des Nations Unies et du système des Nations Unies qui a le plus d'incidences, notamment pour les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, entre autres. Les examens réguliers effectués par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ont mis en lumière des progrès satisfaisants jusqu'à présent mais partiels, et aucun élément ne témoigne d'une mise en œuvre du plan à l'échelle du système.

47. La FAO a contribué dans une large mesure aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMF figurant dans le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, notamment en alignant ses plans opérationnels sur les OMF et les cibles connexes, en facilitant l'examen des progrès accomplis grâce aux données résultant des évaluations des ressources forestières mondiales, et en élaborant l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux pour appuyer le suivi.

48. Le FNUF se prépare à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) en 2024. Outre l'appui qu'elle fournit à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et à l'élaboration de plans de travail conformément au Programme de travail quadriennal, la FAO entreprend de nouvelles activités à la demande de la dix-septième session du FNUF²⁹. Il s'agit notamment d'activités d'appui au suivi et à l'évaluation des progrès.

XV^e Congrès forestier mondial

49. Le Congrès forestier mondial est la plus grande réunion mondiale sur les forêts qui rassemble toutes les régions et les parties prenantes représentées. Les participants à sa XV^e édition, qui s'est tenue à Séoul (République de Corée) du 2 au 6 mai 2022, ont examiné les difficultés existantes et nouvelles que pose la construction d'un avenir vert, sain et résilient avec les forêts.

50. Le XV^e Congrès forestier mondial a abouti à l'élaboration de plusieurs documents susceptibles d'influer sur la détermination des priorités d'action de la FAO et d'identifier des occasions à saisir en la matière. Le document COFO/2022/7.2 fournit un compte rendu détaillé des recommandations formulées au XV^e Congrès forestier mondial. Le Comité est invité à le prendre en considération lorsqu'il examinera cette question.

IV. DOMAINES DE TRAVAIL PRIORITAIRES DANS LE SECTEUR DES FORÊTS POUR 2022-2023 ET AU-DELÀ

51. Les domaines de travail prioritaires de la FAO dans le secteur des forêts découlent de l'analyse des évolutions et des faits nouveaux décrits à la section III et contribuent à la concrétisation du Cadre stratégique de l'Organisation, qui est essentiel aux activités de la FAO contribuant à la réalisation globale des ODD. Pour répondre à ces priorités, la FAO s'appuie sur ses fonctions essentielles – établissement de normes, données et informations, dialogue en matière de politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats, et promotion et communication.

52. Le caractère transformateur du Programme 2030, sa complexité et la nécessité d'adopter des approches globales, intersectorielles et systémiques plus intégrées imposent d'utiliser de nouveaux outils et de nouveaux mécanismes de gouvernance qui auront des conséquences profondes sur la façon dont les pays planifient, mettent en œuvre et suivent leurs politiques et leurs programmes. Le Programme 2030 a permis de mieux comprendre le rôle clé que la transformation des systèmes agroalimentaires peut jouer en tant que point d'entrée pour accélérer la réalisation des ODD.

53. Les domaines de travail prioritaires de la FAO dans le secteur des forêts peuvent être résumés en quatre grands thèmes qui sont étroitement interdépendants, et qui seront examinés par le Comité à sa vingt-sixième session. Les quatre domaines de priorité se fondent sur les principaux domaines

²⁹ Voir E/2022/42, en particulier les paragraphes 1, 5, 25 et 27, et la section C de l'annexe I.

thématiques que le Comité des forêts a abordés à ses précédentes sessions et sur les priorités établies au titre du Cadre stratégique.

54. Domaine prioritaire 1. Mettre un terme à la déforestation et améliorer la résilience

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	13.1, 13.2, 13.b	<ul style="list-style-type: none"> • appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux pour l'adaptation (PNA), les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, REDD+, l'article 6, le Cadre de transparence renforcée et l'objectif mondial en matière d'adaptation; • appuyer les engagements pris par les pays et les entreprises à Glasgow en vue d'enrayer le processus de déforestation et d'inverser la tendance (notamment la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres); • codiriger les initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser la tendance en matière de déforestation; • aider les pays, y compris grâce à la mobilisation de fonds (FVC et Coalition LEAF³⁰, notamment), dans le cadre du Programme ONU-REDD.
AP 3: Approche «Une seule santé»	15.8, 1.5, 3.d	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre l'approche «Une seule santé» pour évaluer et prévenir les risques de zoonoses liés aux chaînes de valeur des espèces sauvages.
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5	<ul style="list-style-type: none"> • développer encore les plateformes de gestion intégrée des risques de catastrophe en mettant l'accent sur les incendies de forêt, notamment la Plateforme mondiale de gestion des incendies; • appuyer les solutions énergétiques durables dans les zones à populations déplacées dans le nexus action humanitaire-développement-paix.
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.3	<ul style="list-style-type: none"> • faire avancer la gestion intégrée des paysages à grande échelle dans les zones arides pour enrayer et inverser le processus de dégradation, notamment grâce à un agrosylvopastoralisme intégré; • renforcer la résilience des forêts face aux dangers biotiques au moyen des réseaux régionaux sur les espèces forestières envahissantes; • faciliter la célébration de l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses (2022), coordonner la Journée internationale de la montagne et continuer de renforcer les capacités.

³⁰ Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance (Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts).

55. Domaine prioritaire 2. Prendre en compte la biodiversité et restaurer les écosystèmes forestiers

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AE 3: Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et l'agriculture	2.5, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6	<ul style="list-style-type: none"> aider les pays à mettre un terme à la dégradation des forêts et à restaurer les forêts; mettre à disposition des données et des connaissances aux fins de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes; prendre en compte la biodiversité dans les forêts, notamment dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020; système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières et appui au renforcement des capacités nationales; gérer durablement la vie sauvage faire face aux conflits entre l'homme et les espèces sauvages; aider les pays en matière de politiques et de stratégies relatives à l'agroforesterie, renforcer les capacités.
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	11.a	<ul style="list-style-type: none"> aider les pays à restaurer les espaces verts dégradés dans les villes et autour de celles-ci et à créer de nouveaux espaces verts (forêts urbaines et périurbaines).

56. Domaine prioritaire 3. Renforcer la production, l'utilisation et les moyens d'existence durables

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 15.2	<ul style="list-style-type: none"> appuyer la mise en place de chaînes de valeur du bois pour une valeur ajoutée, une durabilité et une productivité accrues; appuyer la production et la consommation durables de bois de chauffage; aider à l'extension des forêts plantées conformément aux besoins de restauration des forêts, d'arrêt de la déforestation, de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, et de production accrue de fibres de bois.
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> favoriser l'accès équitable des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies; appuyer le renforcement des capacités et des connaissances des organisations de producteurs dans les secteurs forestier et agricole afin de promouvoir l'innovation en matière de production durable.

AN 1: Une alimentation saine pour tous	2.1, 2.2	<ul style="list-style-type: none"> appuyer la gestion durable de la vie sauvage, notamment les sources de protéines comme substitut à la viande de chasse³¹; appuyer l'amélioration de la gestion durable et utiliser les aliments d'origine sauvage et les espèces négligées ou sous-utilisées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	2.1, 2.2	<ul style="list-style-type: none"> aider à une meilleure intégration du rôle des forêts pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé humaine; favoriser une participation plus large et plus éclairée, en particulier des plus vulnérables, au processus décisionnel concernant la gestion durable de la faune sauvage.
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	10.a, 17.11	<ul style="list-style-type: none"> appuyer les systèmes associés aux chaînes de valeur du bois licite et durable afin d'améliorer les investissements, l'accès aux marchés et l'utilisation durable du bois licite et durable.
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	<ul style="list-style-type: none"> appuyer les innovations axées sur les forêts pour faire avancer la transition vers une bioéconomie et des sociétés neutres en carbone; appuyer les transitions vers une bioénergie durable dans le contexte de la bioéconomie et des émissions nettes nulles d'ici 2050.
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.a, 5.c	<ul style="list-style-type: none"> aider à améliorer encore l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les droits, l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci, et l'accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décisions.
AV 2: Transformation rurale inclusive	8.3, 8.5, 10.2, 10.7	<ul style="list-style-type: none"> appuyer la transformation et la relance inclusives des zones rurales garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient.
AV 6: Accroissement des investissements	2.a, 10.b	<ul style="list-style-type: none"> fournir une aide dans le domaine financier pour la gestion durable des forêts, la restauration de forêts et les efforts de réduction de la déforestation, notamment l'accès à un financement pour les petits producteurs et les organisations de producteurs forestiers.

57. Domaine prioritaire 4. Données, statistiques, analyses

Domaines thématiques	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
Évaluation des ressources forestières mondiales	Plusieurs	<ul style="list-style-type: none"> extension de la portée de l'évaluation des ressources forestières mondiales, développement de la procédure de notification, de l'entrée de données et de la plateforme de diffusion, et développement des capacités aux fins de la surveillance et de la notification, notamment au moyen de mises à jour volontaires;

³¹ <https://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules-alternative/wildlife-management/in-more-depth/fr/>.

		<ul style="list-style-type: none"> collecte de données en vue de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2025 et renforcement des capacités, rapport d'évaluation des ressources forestières mondiales devant être publié en 2025.
Suivi des forêts et mesure, notification et vérification au niveau national, plateformes et outils d'analyse	Plusieurs	<ul style="list-style-type: none"> appui technique concernant les systèmes nationaux de suivi des forêts et les procédures de mesure, de notification et de vérification; accès des pays à des technologies efficaces et innovantes concernant les forêts et les données relatives à l'utilisation des terres, comme Open Foris et SEPAL; outils d'analyse utilisant Open Foris et SEPAL.
Statistiques concernant les moyens d'existence et la production	Plusieurs	<ul style="list-style-type: none"> données et statistiques concernant la production et le commerce des produits forestiers; mise à jour des estimations relatives au bois de chauffage dans FAOSTAT; méthodes et orientations visant à améliorer les données relatives aux avantages socioéconomiques et avantages concernant les moyens d'existence que confèrent les forêts et les arbres; analyse des données, y compris prévisions.

58. La FAO s'appuie sur quatre **accélérateurs** transversaux dans toutes les interventions programmatiques pour accélérer leurs incidences tout en minimisant les compromis. Ces accélérateurs sont: i) la technologie, c'est-à-dire l'application de la science et des connaissances aux fins de la mise au point de techniques devant permettre la fourniture d'un produit et/ou d'un service qui améliore la durabilité des systèmes agroalimentaires, notamment les forêts; ii) l'innovation, notamment technologique, sociale, politique, institutionnelle et financière; iii) les données, destinées à renforcer la prise de décisions fondées sur des éléments factuels, par exemple l'élaboration de méthodes, de normes et de cadres, ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données, associés au renforcement des capacités et aux partenariats requis; et iv) les «compléments» (la gouvernance, le capital humain et les institutions), qui constituent des volets complémentaires nécessaires à une action collective efficace à toutes les échelles, sachant en particulier que si d'importantes avancées technologiques et innovations ont été réalisées au cours de la dernière décennie, de nombreuses parties prenantes continuent néanmoins de ne pas profiter des avantages que celles-ci procurent. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO met en avant le grand potentiel de transformation que détiennent la science, la technologie et l'innovation, mais aussi les risques qu'ils peuvent présenter. En outre, les activités de la FAO concernant les forêts tireront parti de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre des DPP fondés sur la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

59. Les thèmes transversaux que sont **le genre, les jeunes et l'inclusion** sont des domaines cruciaux qui doivent être pris en compte dans toutes les travaux programmatiques de la FAO aux fins de la concrétisation du principe adopté à l'échelle du système des Nations Unies qui consiste à ne laisser personne de côté. Ce sont des domaines clés qu'il convient de renforcer encore et d'étendre dans les activités de la FAO concernant les forêts.

V. Vers un modèle d'activité redynamisé

60. Le modèle d'activité redynamisé de la FAO vise à faire de cette dernière une organisation inclusive et adaptable, transparente, ouverte, novatrice, responsable, efficace et influente, qui aide ses Membres à réaliser les *quatre améliorations* visées. Pour ce qui est des activités de la FAO concernant les forêts, l'Organisation entend renforcer encore son efficacité et son efficacité en se concentrant sur les priorités stratégiques dans le domaine des forêts établies par le Comité à sa vingt-cinquième session. Elle a mis en pleine adéquation ses travaux et les axes de travail connexes avec son Cadre

stratégique. Elle a également pris des mesures pour mieux relier entre eux ses travaux normatifs et son appui opérationnel et les aligner sur les questions relatives aux forêts afin de synthétiser les expériences opérationnelles et les connaissances normatives mondiales, en vue de permettre un meilleur accès aux connaissances. L'expérience acquise par la FAO dans le cadre de ses interventions techniques aux niveaux opérationnels sera mieux intégrée dans les orientations de l'Organisation en matière de normalisation, ce qui conduira à des interventions plus efficaces dans un cercle vertueux d'apprentissage et d'amélioration, et assurera une mise à profit efficace des atouts de l'Organisation dans les domaines normatif et opérationnel.

61. La FAO a pris des mesures visant à renforcer et à étendre les partenariats noués en particulier avec le secteur privé, notamment les organisations de producteurs dans les secteurs forestier et agricole, le secteur forestier, les établissements scientifiques et d'enseignement, les organisations de jeunes, les institutions financières internationales ainsi que d'autres organisations internationales, notamment les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. La FAO préconise et appuie une participation et des partenariats plus étroits aux fins de la détermination de voies d'action permettant le déploiement à grande échelle de solutions innovantes en accélérant le partage d'informations, de connaissances et de données d'expérience entre les pays et les parties prenantes. Le but est aussi d'améliorer l'efficacité s'agissant de transposer les avancées scientifiques et les innovations en orientations en matière de normalisation et de politiques et en outils pratiques à l'appui du développement, et de communiquer les données scientifiques les plus récentes aux Membres et au public.

62. La FAO a renforcé encore, suivant les indications du Comité, ses travaux relatifs aux données et aux statistiques, s'appuyant sur les nouvelles avancées scientifiques et technologiques et l'innovation, qui permettent l'obtention de données plus pertinentes et de meilleure qualité ainsi qu'un accès plus rapide et moins coûteux aux données pour une série de décideurs, renforçant ainsi la transparence et la responsabilité et fournissant un socle de données et d'éléments factuels plus solide pour une prise de décisions plus efficace à tous les niveaux.

63. En ce qui concerne l'appui aux pays, les activités menées par la FAO dans le domaine des forêts visent encore à améliorer l'adaptabilité et la capacité à répondre aux demandes des Membres, en suivant une approche adaptée à chaque situation qui tienne compte des circonstances, de la diversité des contextes, des particularités, des priorités, des synergies et des capacités aux niveaux régional, national et local en matière d'environnement, de développement économique et social, de paix et de stabilité. L'accent sera mis sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau des pays dans le domaine des forêts, de manière coordonnée entre les divisions, en conformité avec les bureaux régionaux ou par l'intermédiaire de ceux-ci et des cadres de programmation par pays de la FAO, à l'appui des activités en cours visant à transformer les bureaux de pays. Cela devrait renforcer encore l'efficacité et l'efficacités des contributions de la FAO à la réalisation des cibles et des objectifs nationaux relatifs aux ODD tels qu'établis dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et dans le cadre de l'engagement collectif du système des Nations Unies pour le développement.

64. La FAO va s'employer à développer encore les capacités techniques et managériales pour mettre efficacement à profit les «accélérateurs» de l'Organisation ainsi que les partenariats, le but étant de renforcer l'innovation et la capacité d'adaptation en vue de déployer à grande échelle les solutions innovantes et d'étendre leur incidence.

Annexe

Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION	<i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental</i>	2.3, 2.4, 6.4, 14.6, 14.7, 14.b, 15.2
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	Les systèmes de production végétale, animale et forestière sont productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses.	2.3, 2.4, 6.4, 15.2
AP 2: Transformation bleue	Promotion de systèmes alimentaires bleus plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c
AP 3: Approche «Une seule santé»	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens.	1.5, 3.d, 15.8
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés.	1.4, 2.3, 2.4, 9.3
AP 5: Agriculture numérique	Des technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies.	1.4, 5.b, 9.c, 17.8
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION	<i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains</i>	2.1, 2.2, 2.c, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 12.3
AN 1: Une alimentation saine pour tous	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est considéré comme une priorité dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b

	intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé.	
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2
AN 3: Des aliments sains pour tous	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées.	2.1, 2.2, 3.2
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir	2.1, 2.2, 12.3
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	2.b, 2.c, 10.a, 17.11
AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	<i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</i>	2.5, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes favorisant une agriculture intelligente face aux aléas climatiques	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation	12.2, 12.4, 12.5
AE 3: Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et de l'agriculture	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6

AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales	1.1, 2.1, 11.a, 12.1
AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE	<i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)</i>	2.5, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources que les hommes, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre.	2.3, 5.4, 5.a, 5.c
AV 2: Transformation rurale inclusive	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés.	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité	1.3, 1.5, 2.4
AV 5: Initiative Main dans la main	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2

AV 6: Accroissement des investissements	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5
--	--	----------------------------------